DETTWILLER
ROSENWILLER

Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N° 02/2020
du 6 février 2020

Le trente et un janvier deux mil vingt une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du six février deux mil vingt à vingt heures à la Mairie.

Date d'affichage de la convocation : **31 janvier 2020**

Conseillers élus : **23**
Conseillers en exercice : **23**
Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 17
Procurations : **2**

Séance du 6 février 2020

Etaient présents à l'ouverture de la séance :
Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire
Mmes Brigitte MULLER et Brigitte ROLL, Adjointes
M. Alfred KLEITZ et Marc VOGEL, Adjoints
Mmes Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN, Martine HUARD et Danièle MEYER
M. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Gilbert HUTTLER, Emmanuel JUNG, Yan LONGERON, Valentin SCHAEFFER, Olivier SCHLATTER, Steve WOLFFER.

Est entré en cours de séance à la lecture de l'ordre du jour en point 3 : M. Amaury GUERRIER
Est entré en cours de séance à la lecture de l'ordre du jour en point 4.4 : Mme Annette GRIES

Conseillers présents en séance jusqu'au point 3.2.1 : 19

Conseillers présents en séance à partir du point 3.2.1: 18

Absentes excusées :
Mme Valentine FRITSCH donne procuration à Mme Brigitte MULLER
Mme Claudia SCHAEFFTER donne procuration à M. Amaury GUERRIER

Absents :
M. Romaric WEIL
M. Thomas TRUMPF

Assistait en outre :
Mme Sandra KLEIN

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2020

3. Affaires financières

3.1 Budget principal

3.1.1 Présentation du Compte de Gestion
3.1.2 Présentation du Compte Administratif
3.1.3 Affectation du résultat

3.2 Budget Annexe Zone Eigen

3.2.1 Présentation du Compte de Gestion
3.2.2 Présentation du Compte Administratif
3.2.3 Affectation du résultat

3.3 Budget Annexe Weingarten III

3.3.1 Présentation du Compte de Gestion
3.3.2 Présentation du Compte Administratif

3.4 Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

3.5 Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Saverne : mise à disposition salle socio-éducative

3.6 Subventions exceptionnelles

4. Domaine et patrimoine

4.1 Demande d'acquisition foncière complémentaire de l'entreprise MALGOGNE

4.2 Branchements eau et assainissement pour l'entreprise MG PNEU

4.3 Travaux de rénovation des intérieurs de l'Eglise : déstratificateurs

4.4 Enseignes publicitaires ROHFRITSCH

5. Affaires de personnel

5.1 Risques psychosociaux – adhésion à la convention proposée par le CDG 67

6. Informations

6.1. Déclaration d'intention d'aliéner

6.2. Diverses informations

6.3. Agenda

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire demande à Mme Monique GRAD-ORAN si elle veut bien être secrétaire de séance.
Mme Monique GRAD-ORAN accepte cette proposition.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2020

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du 9 janvier 2020 par 19 voix POUR, 2 ABSTENTIONS.

3. Affaires financières

3.1. Budget Principal

3.1.1. Approbation du Compte de Gestion - Budget Principal

Monsieur le Maire explique que la séance du conseil municipal a été avancée d'une semaine par rapport au planning initial, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne se tenant le même jour. Par ailleurs, il est précisé que la Commission des finances a été convoquée dès réception du compte de gestion établit par la Trésorière.

Monsieur Gilbert HUTTLER indique qu'il avait soumis l'idée de déplacer la journée du conseil municipal à un autre jour afin qu'il n'y ait pas de doublon avec celle du conseil communautaire. Par ailleurs, ce motif a donné lieu à bon nombre de report du conseil municipal.

Monsieur Gilbert HUTTLER se réjouit quant à ce que l'idée qu'il avait amorcée en début de mandature soit désormais remise en avant.

Monsieur Olivier SCHLATTER regrette l'horaire fixé pour la séance de la Commission de la Finances. Il ne lui a pas été possible de se libérer de ses obligations.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du Budget principal dressé par la Trésorerie de Saverne Collectivités.

Fonctionnement		
Mandats émis		1 333 940,80
Titres émis		1 635 120,57
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 - excédent		**301 179,77**
Résultat antérieur reporté 2018 - excédent		1 999 346,75
Résultat de fonctionnement de clôture 2019 - excédent		**2 300 526,52**
Investissement		
Mandats émis		680 540,56
Titres émis		329 335,55
Résultat d'investissement de l'exercice 2019 - déficit	**-**	**351 205,01**
Résultat antérieur reporté 2018 - déficit	-	212 274,67
Résultat d'investissement de clôture 2019 - déficit	**-**	**563 479,68**
Résultat global de l'exercice 2019 (fonctionnement + investissement)		**1 737 046,84**

Décision du Conseil Municipal
Vu le budget primitif adopté par une délibération en date du 9 avril 2019 ;
Vu le compte de gestion pour l'exercice 2019 présenté par la trésorerie se résumant comme ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

- APPROUVE le compte de gestion du Budget Principal dressé par la Trésorerie de Saverne Collectivités, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation, ni modification ;
- AUTORISE le Maire à signer le compte de gestion.

3.1.2. Approbation du Compte Administratif - Budget Principal

M. le Maire présente les dépenses et recettes du budget principal.

Fonctionnement		
Mandats émis		1 333 940,80
Titres émis		1 635 120,57
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 - excédent		**301 179,77**
Résultat antérieur reporté 2018 - excédent		1 999 346,75
Résultat de fonctionnement de clôture 2019 - excédent		**2 300 526,52**
Investissement		
Mandats émis		680 540,56
Titres émis		329 335,55
Résultat d'investissement de l'exercice 2019 - déficit	**-**	**351 205,01**
Résultat antérieur reporté 2018 - déficit	-	212 274,67
Résultat d'investissement de clôture 2019 - déficit	**-**	**563 479,68**
Résultat global de l'exercice 2019 (fonctionnement + investissement)		**1 737 046,84**

Certains points ont fait l'objet d'échanges entre les conseillers (police municipale, gestion forestière, cimetière…).

Monsieur Philippe FRIEDRICH s'interroge sur l'efficacité de la police municipale mise à disposition par la Ville de Saverne. Monsieur le Maire rappelle que ces missions ne s'effectuent plus en régie, mais il est possible de demander cette compétence en parallèle. L'action de la police municipale est plus dans la prévention que dans la répression. Monsieur Gilbert HUTTLER s'interroge également sur l'efficacité de la police municipale, il convient selon lui de sévir.

Monsieur Gilbert HUTTLER s'interroge sur l'absence de travaux effectué pour le cimetière durant la mandature. En effet, il est urgent de travailler sur ce sujet face aux problématiques de capacité d'accueil.
Monsieur Marc VOGEL indique que ces démarches sont en cours. Monsieur le Maire explique avoir conscience de cette problématique et regrette de n'avoir pu engager les travaux au columbarium par manque de moyens humains et de temps.

M. le Maire quitte la salle pour l'adoption du Compte Administratif 2019.

M. Alfred KLEITZ, Adjoint, est nommé président de séance.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur le Compte Administratif 2019.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par voix 19 POUR et 1 ABSTENTION :

- ADOPTE le compte administratif 2019 arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur Alfred KLEITZ remercie le personnel administratif pour son analyse. Il note la complexité de l'analyse dans des délais réduits d'autant plus dans le contexte actuel des élections municipales.

Le Maire réintègre la salle de séance.

3.1.3. Affectation du résultat - Budget Principal

Les montants à prendre en compte pour l'affectation du résultat se calculent comme suit :

Budget communal	Résultat 2018 (1)	Affectation obligatoire 2018 (c/1068) (2)	Résultat 2019 (3)	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Reste à réaliser 2019 (5)	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat (= 1-2+3+4+5)
Fonctionnement (I)	2 202 198,64	205 616,08	301 179,77	2 764,19	-	2 300 526,52
Investissement (II)	- 214 213,08		- 351 205,01	1 938,41	- 282 900,00	- 846 379,68
Excédent reporté de fonctionnement I+II						**1 454 146,84**

Le Maire propose :

- d'affecter la somme de 846 379,68 € au compte 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement,
- de reporter l'excédent de 1 454 146.84 € à la section de fonctionnement au compte R002.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal

Vu la délibération approuvant le compte administratif 2019 ;

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit être affecté (le résultat d'investissement restant toujours en investissement afin de couvrir en priorité le besoin de financement (éventuel déficit) de la section d'investissement) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	2 300 526,52 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) Solde disponible affecté comme suit : • Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) • Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	846 379,68 € 1 454 146,84 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002)	- €

3.2. Budget Annexe Zone Eigen

3.2.1. Approbation du Compte de Gestion - Budget Annexe Zone Eigen

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte de Gestion du Budget Annexe Zone Eigen, établi par la Trésorerie.

Le Compte de Gestion, est en tout point conforme au compte administratif 2019 du Budget Annexe Zone Eigen qui sera exposé au point suivant.

Fonctionnement		
Mandats émis		263 340,86
Titres émis		380 657,86
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019		**117 317,00**
Résultat antérieur reporté 2018		-
Résultat de fonctionnement de clôture 2019		**117 317,00**
Investissement		
Mandats émis		263 340,86
Titres émis		256 937,00
Résultat d'investissement de l'exercice 2019	**-**	**6 403,86**
Résultat antérieur reporté 2018	-	256 937,00
Résultat d'investissement de clôture 2019	**-**	**263 340,86**
Résultat global de l'exercice 2019 (fonctionnement + investissement)	**-**	**146 023,86**

Monsieur Gilbert HUTTLER considère que la présentation du compte de gestion n'est pas claire et se demande comment on peut approuver ce point dans de telles conditions. Suite à des propos agressifs de M. le Maire à son encontre, Monsieur Gilbert HUTTLER quitte la séance à 21h45.

Monsieur le Maire explique qu'il lui est difficile de donner des explications plus précises sur le Compte de Gestion établi par la Trésorerie de Saverne, notamment le point concernant l'estimatif des stocks du foncier.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion Budget Annexe Zone Eigen de l'exercice 2019, dressé par la Trésorerie de Saverne Collectivités.

Décision du Conseil Municipal
Vu le compte de gestion pour l'exercice 2019 présenté par la trésorerie se résumant comme ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par voix **19 POUR** et **1 ABSTENTION** des conseillers présents et représentés :

Fonctionnement		
Mandats émis		263 340,86
Titres émis		380 657,86
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019		**117 317,00**
Résultat antérieur reporté 2018		-
Résultat de fonctionnement de clôture 2019		**117 317,00**
Investissement		
Mandats émis		263 340,86
Titres émis		256 937,00
Résultat d'investissement de l'exercice 2019	**-**	**6 403,86**
Résultat antérieur reporté 2018	-	256 937,00
Résultat d'investissement de clôture 2019	**-**	**263 340,86**
Résultat global de l'exercice 2019 (fonctionnement + investissement)	**-**	**146 023,86**

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Eigen dressé par la Trésorerie de Saverne Collectivités, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation ni modification ;
- AUTORISE le Maire à signer le compte de gestion du budget annexe Zone Eigen.

Monsieur Philippe FRIEDRICH s'est abstenu de voter le Compte de Gestion du Budget de la Zone Eigen pour l'exercice 2019 au titre du déroulement des débats. Par ailleurs, il demande à ce que son abstention soit précisée dans le procès-verbal du Conseil Municipal.

3.2.2. Approbation du Compte Administratif - Budget Annexe Zone Eigen

Zone Eigen

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	C/6015 Achat terrains			C/7015 Vente terrains	117 317,00
	C/6045 Etudes	961,49		C/774 Subvention BP	
	C/605 Travaux	5 442,37			
	C/62878 remboursement frais				
CHAP 043	C/608 Frais accessoires		CHAP 043	C/796 Transfert charges financières	
	C/627				
	C/6611 Intérêts				
	C/6522 reversement EV au budget principal			C/774 Subvention pour couvrir le déficit	
CHAP042	C/7133 Var stock travaux en cours		CHAP 042	C/7133 Var stock travaux en cours	
	C/71355 Var stock terrains aménagés	256 937,00		C/71355 Var stock terrains aménagés	263 340,86
	ligne 002 Résultat reporté			ligne 002 Résultat reporté	
	TOTAL	**263 340,86**		**TOTAL**	**380 657,86**
				Excédent	**117 317,00**

Excédent global (Investissement + fonctionnement) : 110 913,14 €

Zone Eigen

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	C/1641 Emprunt			C/1641 Emprunt	
	C/168748 Avance			C/168748 Avance	
	C/165 Cautions			C/165 Cautions	
CHAP 040	C/315 Stock terrains à aménager		CHAP 040	C/315 Stock terrain a aménager	
	C/3351 Stock travaux en cours terrains			C/3351 Stock travaux en cours terrains	
	C/3354 Stock travaux études prestations			C/3354 Stock travaux études prestations	
	C/3355 Stock travaux en cours travaux			C/3355 Stock travaux en cours travaux	
	C/33586 Stock frais financiers			C/33586 Stock frais financiers	
	C/3555 Stock terrains aménagés	263 340,86		C/3555 Stock terrains aménagés	256 937,00
	ligne 001 Résultat reporté			ligne 001 Résultat reporté	
	TOTAL	**263 340,86**		**TOTAL**	**256 937,00**
	Déficit	**6 403,86**			

Le Maire quitte la salle pour l'adoption du Compte Administratif 2019 – Budget Annexe Zone Eigen.

M. Alfred KLEITZ, Adjoint, est nommé président de séance.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur le Compte Administratif 2019 Budget Annexe Zone Eigen.

Décision du Conseil Municipal :
Le Conseil Municipal, après délibération, et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

- ADOPTE le compte administratif 2019 arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres, dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Maire réintègre la salle de séance.

3.2.3. Affectation du résultat - Budget Annexe Zone Eigen

Vu la délibération approuvant le compte administratif 2019 ;

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit être affecté (le résultat d'investissement restant toujours en investissement afin de couvrir en priorité le besoin de financement (éventuel déficit) de la section d'investissement) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	117 317,00 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) Solde disponible affecté comme suit : • Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) • Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- 263 340,86 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002)	- 146 023,86 €

L'affectation du résultat n'étant pas à effectuer pour un budget annexe (zone d'activité Eigen), la décision du conseil municipal est nulle.

3.3. Budget Annexe Weingarten III

3.3.1. Approbation du Compte de Gestion - Budget Annexe Weingarten III

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte de Gestion du Budget Annexe Weingarten III, établi par la Trésorerie de Saverne.

Le Compte de Gestion, est en tout point conforme au compte administratif 2019 du Budget Annexe Weingarten III qui sera exposé au point suivant.

Fonctionnement	
Mandats émis	-
Titres émis	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	**-**
Résultat antérieur reporté 2018	-
Résultat de fonctionnement de clôture 2019	**-**
Investissement	
Mandats émis	-
Titres émis	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2019	**-**
Résultat antérieur reporté 2018	-
Résultat d'investissement de clôture 2019	**-**
Résultat global de l'exercice 2019 (fonctionnement + investissement)	**-**

Décision du Conseil Municipal
Vu le compte de gestion pour l'exercice 2019 présenté par la trésorerie se résumant comme ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

- APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe Weingarten III dressé par la Trésorerie de Saverne Collectivités, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation ni modification ;
- AUTORISE le Maire à signer le compte de gestion.

3.3.2. Approbation du Compte Administratif - Budget Annexe Weingarten III

Fonctionnement	
Mandats émis	-
Titres émis	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	**-**
Résultat antérieur reporté 2018	-
Résultat de fonctionnement de clôture 2019	**-**
Investissement	
Mandats émis	-
Titres émis	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2019	**-**
Résultat antérieur reporté 2018	-
Résultat d'investissement de clôture 2019	**-**
Résultat global de l'exercice 2019 (fonctionnement + investissement)	**-**

Le Maire quitte la salle pour l'adoption du Compte Administratif 2019 – Budget annexe Weingarten III.

M. Alfred KLEITZ, Adjoint, est nommé président de séance.
Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur le Compte Administratif 2019 - Weingarten III.

Décision du Conseil Municipal
Le Conseil Municipal, après délibération, et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

- ADOPTE le compte administratif 2019 arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres, dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Maire réintègre la salle de séance.

3.4 Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5214-16, L5215-26 et L5216-5,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saverne approuvés par arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2018,

Vu la procédure de révision pour passage du Plan d'Occupation des Sols au Plan Local d'Urbanisme,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé par le Conseil Municipal en date du 4 octobre 2018,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, en date du 26 septembre 2019, actant la participation financière de l'intercommunalité à l'évolution de quatre documents d'urbanisme communaux,

Considérant qu'une participation financière peut être attribuée à hauteur de 50 % de la part résiduelle H.T. (coût des études et autres prestations diminuées des subventions) restant à la charge de la Commune pour l'évolution de son document d'urbanisme, au titre du fonds de concours intercommunal,

Le plan de financement est le suivant pour la procédure de révision, pour passage du Plan d'Occupation des Sols au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dettwiller :

Révision pour passage du Plan d'Occupation des Sols au Plan Local d'Urbanisme			
Dépenses H.T.		Recettes	
Mission et conduite des études et des procédures (ATIP et bureaux)	62 262,60 €	Participation de la Communauté de Communes :	23 257,68€
Annonces légales	3 577,84 €	Part de la Commune de Dettwiller	23 257, 68€
Reproduction documents	3 737,95 €	Subvention Département	3 000 €
Honoraires relatifs au Commissaire Enquêteur	2 249,47 €	Subvention Etat - DGD	22 312,50 €
Total : 71 827,86 €		Total : 71 827,86 €	

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés,

Décide :

- De solliciter la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, à hauteur de 50% de la part résiduelle H.T. (coût des études et autres prestations diminuées des subventions) restant à la charge de la Commune pour l'évolution de son document d'urbanisme, au titre du fonds de concours intercommunal,

- De porter ainsi, conformément aux factures établies, aux modalités du fonds de concours et au plan de financement établi ci-après, la demande de participation de la Communauté de Communes à hauteur de : 23 257,68 €,

Dépenses H.T.		Recettes	
Mission et conduite des études et des procédures (ATIP et bureaux)	62 262,60 €	Participation de la Communauté de Communes :	23 257,68€
Annonces légales	3 577,84 €	Part de la Commune de Dettwiller	23 257, 68€
Reproduction documents	3 737,95 €	Subvention Département	3 000 €
Honoraires relatifs au Commissaire Enquêteur	2 249,47 €	Subvention Etat – DGD	22 312,50 €
Total : 71 827,86 €		Total : 71 827,86 €	

3.5 Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Saverne : mise à disposition salle socio-éducative

La Communauté de Communes du Pays de Saverne est compétente en matière d'accueil de loisirs sans hébergement depuis le 1er janvier 2001.

Une salle supplémentaire a été ouverte à Dettwiller afin de répondre au besoin de garde des familles, notamment pour l'accueil du midi. Cet accueil se déroulait dans la salle socio-éducative.

L'objet de la convention entre la Communauté de Communes du Pays de Saverne et la Commune de DETTWILLER est de définir les modalités de cette mise à disposition.

Les locaux et biens meubles mis à disposition ont été utilisés les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires.

En contrepartie de l'occupation des locaux, la Communauté de Communes verse une **redevance correspondant aux charges réelles** à la Commune de DETTWILLER**.**

Cette proposition de convention fait suite au litige existant entre la Communauté de Communes du Pays de Saverne et la Commune de DETTWILLER.

Madame Martine HUARD n'est pas d'accord avec la proposition de la Communauté de Communes qui revient à la Commune de DETTWILLER à être payé en deçà des coûts d'utilisation réels.

Au regard des incohérences qui ont été détectées entre les dispositions de la convention et son annexe ainsi que des différents échanges entre les conseillers, il est proposé d'ajourner ce point de l'ordre du jour.

3.6 Subventions exceptionnelles

Les élus présents à la séance de la Commission des finances du mardi 4 Février 2020 ont proposé de soumettre au Conseil Municipal les demandes de subventions détaillées ci-dessous.

- Dans le cadre d'un projet culturel inter-degrés, faisant travailler ensemble les collégiens de 6ème ainsi que les écoliers du CM1 et CM2 de l'école primaire de DETTWILLER, trois représentations intitulées « Le Cabaret de Tomi » seront données au foyer Saint-Jacques. Ce projet, mené par les enseignants avec le soutien de musiciens professionnels « Weeper Circus » s'articulera autour de Tomi Ungerer et se concrétisera par la création de chansons.

  Les représentations se dérouleront le :
  - 5 mars 2020 après-midi à destination des scolaires
  - 2 et 3 avril 2020 en soirée

  La location de la salle s'élève à un montant de 450 euros pour les trois représentations.

  Le Principal du Collège de DETTWILLER sollicite la mise à disposition gracieuse de la salle.

  Décision du Conseil Municipal
  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés :
  APPROUVE la prise en charge de la location de la salle du Foyer Saint Jacques à hauteur de 450 euros maximum pour les trois représentations.

- L'association des amis de la bibliothèque municipale sollicite une subvention exceptionnelle pour « le Père Noël et sa Lutine Marché de Noël 2019 » à hauteur de 150 euros.

  Décision du Conseil Municipal
  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés :
  APPROUVE le versement d'une subvention de 150€ à L'association des amis de la bibliothèque municipale.

- L'association Culturelle et Sportive Saint- Jacques (ACS) sollicite une subvention pour le spectacle humour « Salut l'arthrite» qui se déroulera au foyer Saint-Jacques à la fin du mois de juin 2020. L'ACS finance ce spectacle à hauteur de 4 600,75 euros HT.

Le budget de l'opération présenté par l'ACS est détaillé ci-dessous :

Budget de l'opération	
Dépenses	**Recettes**
Spectacle : 3 850,75€ Moyens techniques (estimés sur la base du devis fournis) : 400€ Catering : 150€ Droits et taxes (SACEM) : 200€ **Total : 4 600,75€**	Entrées : 3 600€ ***Subvention commune : 450€*** Restauration : 200€ Autres subventions : 150€ **Total : 4 400€**

L'ACS sollicite une participation financière au projet à hauteur de 450 euros.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par voix **15 POUR, 3 CONTRE et 3 ABSTENTIONS** : **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'association Culturelle et Sportive Saint- Jacques à hauteur de 400 euros pour la mise en place du spectacle humour « Salut l'arthrite».

4. <u>Domaine et patrimoine</u>

4.1 Demande d'acquisition foncière complémentaire de l'entreprise MALGOGNE

M. Alain Malgogne souhaite acquérir un terrain communal en Zone Activité Eigen, à savoir :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface en ares
16	317/31	Grosseigen	14,59
16	320/31	Grosseigen	02,06
16	322/31	Grosseigen	08,06
	Total surface		**24,71**

Le plan ci-dessous détaille le projet de l'entreprise MALGOGNE :

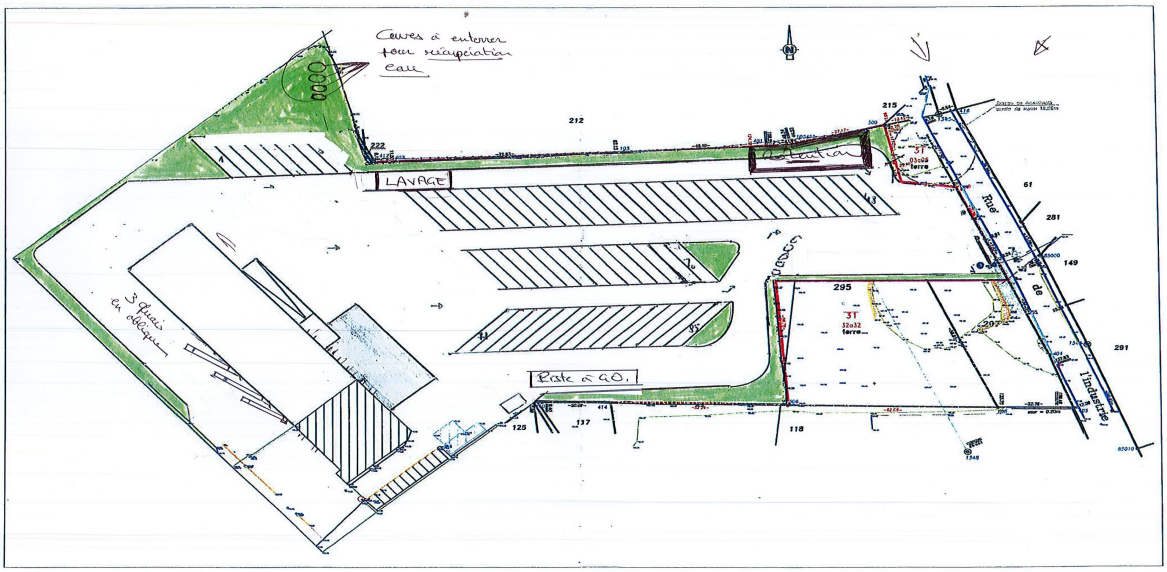

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différents échanges afférents avec le Président de la Communauté de Commune. Au regard du projet présenté, Monsieur le Maire se décharge de toute responsabilité à l'égard des riverains par rapport au transit des poids lourds.

Compte tenu de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, la loi NOTRe, qui transfère les actions de développement économique ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités à la Communauté des Communes, la cession des terrains par la Commune doit intervenir au profit de la Communauté des Communes du Pays de SAVERNE en vue de leur revente à l'entreprise MALGOGNE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par voix **17 POUR et 3 ABSTENTIONS** :
DECIDE de vendre à la Communauté des Communes du Pays de SAVERNE, les parcelles situées à DETTWILLER, cadastrées Section 31 n° 317 (14,59 ares), n°320 (02,06 ares) et n° 322 (08,06 ares) d'une surface totale de 24,71 ares au prix de 1 600 euros l'are, soit un prix total de trente-neuf mille cinq cent trente-six euros HT (39 536 € HT), étant précisé que la TVA, si elle était applicable, serait en sus.
AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

4.2 Branchements eau et assainissement pour l'entreprise MG PNEU

Dans le cadre de l'aménagement de la zone Eigen, il est proposé au conseil municipal de financer les branchements eau et assainissement du terrain de l'entreprise MG PNEU. Le montant de cet aménagement s'élève à environ 8 000 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés :
DECIDE que la commune de DETTWILLER prendra en charge le financement des branchements eau et assainissement du terrain de l'entreprise MG PNEU à hauteur de 8 000 € HT maximum.

4.3 Travaux de rénovation des intérieurs de l'Eglise : destratificateurs

Dans le cadre de la rénovation des intérieurs de l'église, il est soumis au conseil municipal l'acquisition de destratificateurs.

Suite aux différents échanges entre les conseillers municipaux, ce point est soumis au vote du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des conseillers présents et représentés :
DECIDE ne de pas acquerir les destratificateurs dans le cadre de la rénovation des intérieurs de l'Eglise.

4.4 Enseignes publicitaires ROHFRITSCH

L'entreprise ROHFRITSCH a sollicité la commune concernant l'implantation d'enseignes publicitaires dans les massifs ornementaux :

- annexant la rue de Strasbourg
- entrée rue de la Heid et rue du Moulin à DETTWILLER.

Aucune réglementation n'ayant été prise sur la commune de DETTWILLER et s'agissant d'une compétence du Préfet, ce point est ajourné de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

5. Affaires de personnel

5.1 Risques psychosociaux – adhésion à la convention proposée par le CDG 67

Vu l'article L4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

Vu la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relatif à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale ;

Vu le code de la Commande publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 28 novembre 2019 ;

Considérant que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention et l'hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commande serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commande relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas—Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'UNANIMITE des membres présents et représentés :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commande dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'Appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin
- Le centre de Gestion du Bas Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.
- Les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif ainsi que le remboursement des frais de gestion à hauteur de 8%.

6. Informations

6.1. Déclaration d'intention d'aliéner

16 Rue des Vosges

Section 02
Parcelle 06
Superficie totale : 3 a 13 ca

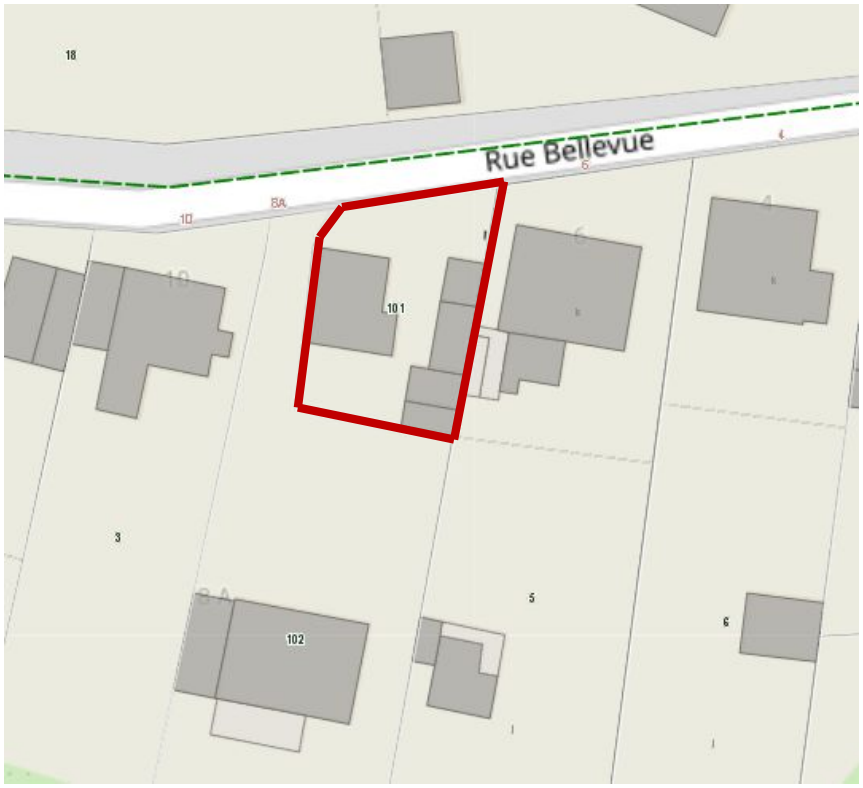

8 Rue Bellevue

Section 03
Parcelle 101/4
Superficie totale : 2 a 60 ca

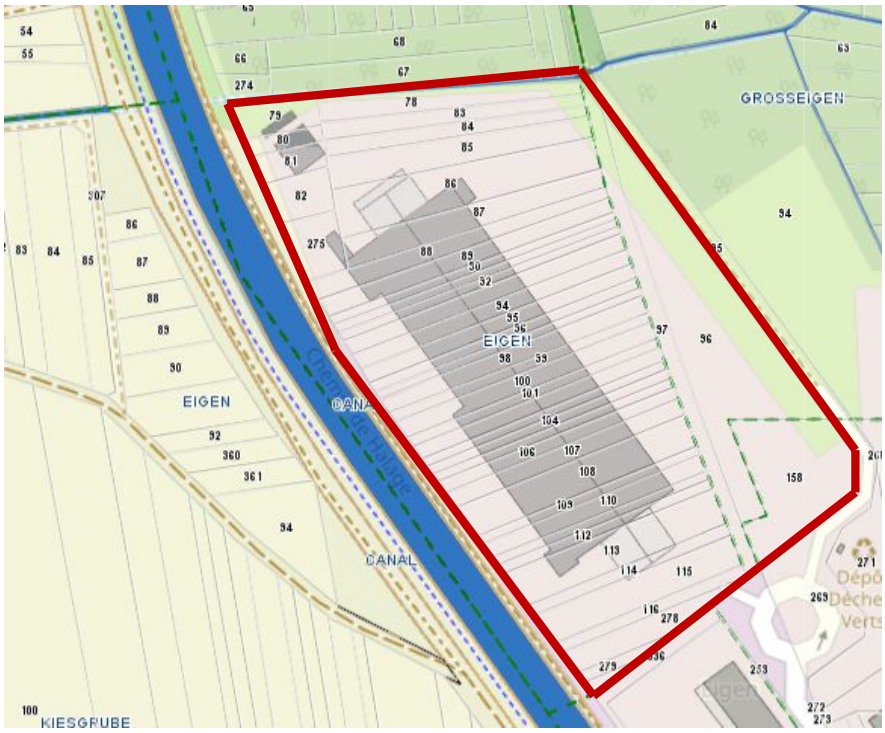

Zone Industrielle Eigen

Section 15 **P** 96/83 et 97
Section 16 **P** 158/21
Section 19 **P** 78 à 116
Section 19 **P** 275
Section 19 **P** 178/117
Section 19 **P** 279/118
Section 19 **P** 286
Superficie totale : 3 ha 74 a 62 ca

6 Rue Principale-Rosenwiller

Section 36
Parcelle 55/3
Superficie totale : 19 a 67 ca

6.2. Diverses informations

Elections municipales 2020 : Monsieur le Maire indique à l'ensemble des conseillers municipaux qu'une annonce est parue au bulletin municipal afin de solliciter des bénévoles pour la tenue des bureaux de votes. Un tableau sera à compléter par les conseillers municipaux pour siéger aux différents créneaux proposés.

Ancien Directeur Général des Services : Monsieur le Maire informe les conseillers que certains membres du personnel administratif et technique ont été convoqués par la Gendarmerie. Monsieur Olivier SCHLATTER, ex premier adjoint de Dettwiller au moment des faits, sera entendu comme témoin le vendredi 7 Février 2020 par la gendarmerie de Saverne.

Aire de jeux Rosenwiller : Monsieur le Maire souhaite indiquer que contrairement à ce qui a été mentionné dans le courriel de Madame Brigitte MULLER, il semble qu'aucun devis original ne se trouve en Mairie. Madame MULLER répond que les devis originaux sont dans le dossier. Monsieur le Maire mentionne que les cinq devis présentés ne sont pas comparables puisqu'aucun cahier des charges n'a été formellement établi.

Madame Martine HUARD demande à Monsieur le Maire de ne pas régler au conseil municipal les différends qu'il a avec certaines personnes et dénonce le climat malsain de cette fin de mandature.

6.3. Agenda

- Prochain Conseil Municipal : 5 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h20.

Pour extrait conforme,
Dettwiller le 2 mars 2020

La secrétaire,
Monique Grad-Oran

Le Maire,
Claude ZIMMERMANN